



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### étudiants

Question écrite n° 43148

#### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation financière des étudiants en France. Selon un récent rapport 100 000 étudiants vivraient potentiellement en dessous du seuil de pauvreté. Accéder aux études universitaires semble donc particulièrement difficile pour les jeunes issus de familles à revenus modestes. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur la question, quelle appréciation peut déjà être faite de l'application du plan social étudiant et quelles mesures sont envisagées en vue d'une amélioration ou d'une refonte du système d'aides sociales.

#### Texte de la réponse

Il n'est pas à l'ordre du jour de retenir l'ensemble des analyses et des propositions contenues dans le rapport Dauriac. Il convient en revanche de souligner que, depuis la rentrée universitaire 1998, le ministère de l'éducation nationale a mis en oeuvre, en concertation avec les organisations étudiantes, un plan social étudiant dont l'objectif est d'améliorer significativement, de manière qualitative et quantitative, les conditions de vie étudiante. Ce plan, qui doit conduire à ce que 30 % des étudiants et des étudiantes soient aidés de façon substantielle par la collectivité en 2001, s'est déjà traduit par de nombreuses mesures. Ainsi, ont d'ores et déjà été relevés les plafonds de ressources, ce qui a permis à un plus grand nombre d'étudiants de recevoir une aide maximale qui ne pouvait leur être accordée précédemment. De même, a été créée une bourse à taux zéro, qui se traduit par une exonération des droits d'inscription et de la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Par ailleurs, une bourse couvrant le premier cycle a été mise en place pour permettre aux étudiants connaissant des difficultés dans leurs études, tel un redoublement, de conserver une aide publique. De plus, un dispositif d'allocations d'études a été introduit, à titre expérimental cette année universitaire 1999-2000, pour répondre aux difficultés que pouvaient rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du dispositif de droit commun. Ce dispositif voit son cadre précisé à la rentrée 2000, avec l'élaboration de critères nationaux. Enfin, ont été instaurées des bourses de mérite pour aider les étudiants et les étudiantes les plus méritants à accéder à certaines grandes écoles, dans une logique de promotion républicaine. Pour l'année universitaire 1999-2000, ce sont plus de 460 000 étudiants et étudiantes qui bénéficient d'une aide de l'Etat, soit 27 % de la population étudiante.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43148

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2000, page 1559

**Réponse publiée le :** 10 juillet 2000, page 4159